

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Secrétaire de séance : PONCET Aimé

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 24 JANVIER 2017**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2017.

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du montant des subventions alloué aux associations.

**TAXES DIRECTES LOCALES : Vote des taux 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes directes locales, pour l'année 2017, à savoir :

- taxe d'habitation : 8.77 %
- taxe foncière (bâti) : 10.06 %
- taxe foncière (non bâti) : 47.50 %

**INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Suite à la modification du barème de correspondance entre les indices bruts et majorés, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer l'indemnité du maire à 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et celle des adjoints à 8,25%.

**SIPG : Modalités de recouvrement de la contribution des communes 2017**

Le conseil municipal décide d'acquitter la contribution au SIPG par fiscalisation, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément aux quatre taxes directes locales. Cette fiscalisation s'effectue dans les conditions prévues dans les articles 1609 quater et 1636 B octies du code général des impôts.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

**Le compte administratif 2016 « communal » se présentent comme suit :**

En section fonctionnement :	- Dépenses :	474 781,88 €
	- Recettes :	598 019,11 €
En section investissement :	- Dépenses :	138 144,35 €
	- Recettes :	711 350,03 €

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE TRESORIER PRINCIPAL DE SAINT-CHAMOND**

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :**

En section fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 579 582,23 €. En section investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 2 459 925,68 €, compte tenu des crédits de report.

## TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE SAINT ETIENNE METROPOLE EN METROPOLE : Saisine du Conseil Municipal

Le conseil municipal, par 2 voix contre, 8 abstentions et 5 pour, décide de se prononcer sur le projet de transformation de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole en Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et d'approuver les statuts de la future Métropole.

### FORET COMMUNALE : Approbation des travaux de dépressage - Demande de subvention

Suite à un devis de l'ONF concernant les travaux sylvicoles pour 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les travaux de dépressage et nettoyage manuel sur les parcelles 19-20-22-24. Une subvention sera sollicitée auprès de Sylv'ACCTES Rhône Alpes.

### ROUTE FORESTIERE DES BACHASSES : Approbation du projet et demandes de subventions

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de création d'une route forestière sur le secteur des Bâchasses et sollicite des subventions pour aide à l'amélioration de la desserte forestière dans le cadre du dispositif 4.31 du Plan de Développement Rural Hexagonal et dans le cadre du plan de soutien à la filière Bois du Département de la Loire.
- s'engage à entretenir la route, une fois les travaux réalisés, pendant une durée de 30 ans.
- choisit l'ONF pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

### MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Suite au risque d'effondrement du mur de soutènement de l'école publique, le conseil municipal :

- décide de retenir le bureau d'études « Audits et Diagnostics Structures » pour établir un diagnostic sur les risques encourus et sur les solutions possibles pour réparer ce mur.
- accepte de réaliser l'étalement et les travaux de confortement du mur.
- décide de solliciter auprès de M. Bernard FOURNIER, Sénateur de la Loire, au titre de la réserve parlementaire, une subvention exceptionnelle au Ministre de l'Intérieur.

### QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- procède à la composition du bureau de vote pour les élections présidentielles du 23 avril et du 7 mai 2017.
- propose de participer à la manifestation d'intérêt du Ministère de l'environnement qui consiste à la mise en œuvre d'un coin nature dans l'école publique. Une aide financière pourra être accordée.
- fait part d'un courrier du SIPG concernant une demande de branchement électrique pour la climatisation du ludobus.
- fait part d'une demande d'aide de l'AFR concernant l'installation de cette association dans le local de l'ancienne épicerie de la Terrasse-sur-Dorlay.
- informe d'une proposition d'abonnement participatif au magazine La Pie du Pilat.
- informe que suite à la réforme de la délivrance des titres, la mairie ne peut plus traiter les demandes de cartes nationales d'identité depuis le 21 mars. Toutefois un service de proximité sera maintenu avec possibilité de pré-demande en ligne en mairie, pour cela un équipement est nécessaire, celui-ci sera subventionné par l'Etat. Des devis vont être demandés.